

Laine minérale y compris les isolants en fibre de verre (Pour isolation thermique de bâtiments)

Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre coopération est importante afin que les renseignements recueillis puissent être les plus exacts et les plus complets possible. Aux termes de la *Loi sur la statistique*, il est interdit à Statistique Canada de publier ou de diffuser de quelque manière que ce soit, toute statistique qui révélerait des renseignements recueillis dans le cadre de la présente enquête au sujet d'une entreprise identifiable, sans le consentement écrit de cette entreprise.

Mois

IMPORTANT

Prière de compléter et de retourner le questionnaire afin que celui-ci soit à Ottawa au plus tard le DIX du mois suivant le mois indiqué.

Prière de mettre à jour le nom ou l'adresse si nécessaire



But de l'enquête - Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur les quantités des produits de laine minérale y compris les isolants en fibre de verre (pour isolation thermique de bâtiments) que produisent et expédient les fabricants canadiens. Les informations recueillies au moyen de cette enquête fournissent un indicateur de la situation économique de l'industrie productrice et peuvent servir d'intrants aux études sur les tendances des parts de marchés et de l'industrie.

Nom de la personne responsable de ce rapport	Télécopieur
	Site internet
Téléphone (code régional et numéro)	Adresse de courrier électronique

Est-ce qu'il y a eu un changement de propriétaire durant la période de déclaration? 1 Oui 3 Non

Est-ce que l'usine était en opération durant la période de déclaration? 1 Oui 3 Non

	Code	Laine minérale		Code	Fibre de verre	
	C.T.B.	Quantité fabriquée durant le mois	Quantité de livraisons de produits de propre fabrication durant le mois	C.T.B.	Quantité fabriquée durant le mois	Quantité de livraisons de produits de propre fabrication durant le mois
Veuillez déclarer seulement la laine destinée à l'isolation thermique de bâtiments au Canada. Ne pas inclure genres industriels.						

Rapportez-vous en . . . mètres carrés pieds carrés verges carrées

SECTION A :

R 40 (R.S.I. 7.0)	01	02	03	04
R 35 (R.S.I. 6.1)	05	06	07	08
R 31 (R.S.I. 5.4)	09	10	11	12
R 28 (R.S.I. 4.9)	13	14	15	16
R 20 (R.S.I. 3.5)	17	18	19	20
R 12 (R.S.I. 2.1)	21	22	23	24
R 10 (R.S.I. 1.7)	25	26	27	28
R 8 (R.S.I. 1.4)	29	30	31	32
Autres (préciser)	33	34	35	36
Tous facteurs R	37	38	39	40
	6806.10.20		7019.39.21	

SECTION B :

	Code	mètres cubes		Code
Laine en vrac (1)	6806.10.30	41	42	7019.90.21
Autres (préciser)	6806.10.90	45	46	7019.90.29
		43	44	
		47	48	

AUX ENTREPRISES QUI RAPPORTENT DE LA LAINE EN VRAC :

Déclarer le volume total de laine EN VRAC produite et livrée au Canada chaque mois en mètres cubes (pieds cubes X 0.028317 = mètres cubes).

Calculez le volume comme suit : **Volume = $\frac{\text{poids du produit (en grammes ou en livres)}}{\text{densité d'application à R28 (grammes par mètre cube ou livres par pied cube)}}$**

Si votre unité de facturation est le sac, calculez le volume par sac et multipliez par le nombre de sacs.

(1) Inclure la laine en vrac, la laine soufflée, la laine d'épandage, la laine granulée et à grenier.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le 1-800-386-1275 ou par télécopieur : 1-888-883-7999.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.